



527 ha constituent la surface agricole communale utilisée. Le reste de la superficie de la commune représente les forêts, les surfaces des voiries et des bâtis.

27 exploitations agricoles sont recensées en 2000 (contre 42 en 1979).

44% des terrains cultivés sont consacrés à la vigne, 10% aux oléagineux, 9% au blé; 37% sont des terres labourables portant - ou non - des cultures diverses (vergers, fourrages...).

Si la commune n'a pas droit à l'appellation « Blanquette de Limoux » pour d'obscures raisons historiques, il n'en reste pas moins qu'on peut y déguster un excellent vin mousseux très fruité produit par le cépage « Mauzac » que l'on appelle ici « La Mazine ».

Par contre la commune de Lauraguel est concernée par une aire d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) viticole. Il s'agit de l'AOC « Côtes de Malepère » créé par un décret récent en date du 2 mai 2007.

Cela récompense les louables efforts qualitatifs des viticulteurs de la région. A Lauraguel 120 hectares de vignes sont ainsi situés dans l'aire d'appellation contrôlée. (voir la rubrique spécifique sur le cru de Malepère)

Bilan des vendanges 2010 dans l'Aude



Les vendanges se sont déroulées cette année dans de bonnes conditions météo en septembre et octobre. La récolte est de bonne qualité mais en quantité plus faible que l'année dernière ; dans le département de l'Aude 100.000 hl de vin en moins par rapport à 2009.

Trois raisons peuvent expliquer cette baisse des quantités récoltées :

- La régression du vignoble du fait des arrachages en cours (à titre de rappel : en 2009, 1874 ha de vigne ont été définitivement arrachés),
- La coulure constatée sur certains cépages,
- La sécheresse de la fin de l'été.